

Mai 2017

# **Guide d'utilisation de l'application Prix-ESMS**

## Sommaire

Guide d'utilisation de l'application Prix-ESMS.....	1
Introduction.....	3
<b>1. Connexion à l'application Prix-ESMS .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Utilisation de l'application Prix-ESMS .....</b>	<b>5</b>
2.1. Renseigner les informations d'une EHPAD .....	5
<i>Etape 1 : saisie des prix hébergement pour l'hébergement permanent et l'hébergement temporaire (si proposé dans votre EHPAD) .....</i>	<i>5</i>
<i>Etape 2 : saisie des tarifs dépendance.....</i>	<i>6</i>
<i>Etape 3 : saisie des autres prix hébergement et prestations complémentaires .....</i>	<i>7</i>
2.2. Renseigner les informations d'une résidence autonomie .....	7
<i>Etape 1 : saisie des prix hébergement .....</i>	<i>7</i>
<i>Etape 2 : saisie des prestations comprises dans le ou les prix renseignés.....</i>	<i>8</i>
<i>Etape 3 : saisie des autres prix hébergement et prestations complémentaires .....</i>	<i>9</i>
2.3. Saisie pour un ensemble d'établissements.....	10
<b>3. Responsabilité des informations saisies.....</b>	<b>10</b>
<b>4. Affichage sur le portail officiel d'information <a href="http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr">www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr</a>.....</b>	<b>10</b>
<b>5. Support technique .....</b>	<b>11</b>

## Introduction

L'application Prix-ESMS permet aux EHPAD de saisir leurs prix hébergement et tarifs dépendance, et aux résidences autonomie de saisir les prix de la redevance mensuelle de leurs logements, comme prévu par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et le décret d'application n°2015-1868 du 30 décembre 2015 qui décrit, pour les EHPAD, la liste des prestations minimales délivrées en matière d'hébergement, et qui indique le calendrier et les modalités de transmission des prix des EHPAD et résidences autonomie à la CNSA.

**Depuis mi-décembre 2016, les prix et tarifs saisis des EHPAD sont affichés sur le portail officiel d'information [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) avec la date de mise à jour, correspondant à la date de saisie. Pour les résidences autonomies, les prix seront affichés à l'automne 2017.**

## 1. Connexion à l'application Prix-ESMS

L'application Prix-ESMS est accessible aux adresses suivantes : <https://prix-esms.cnsa.fr> ou <https://portail.cnsa.fr>

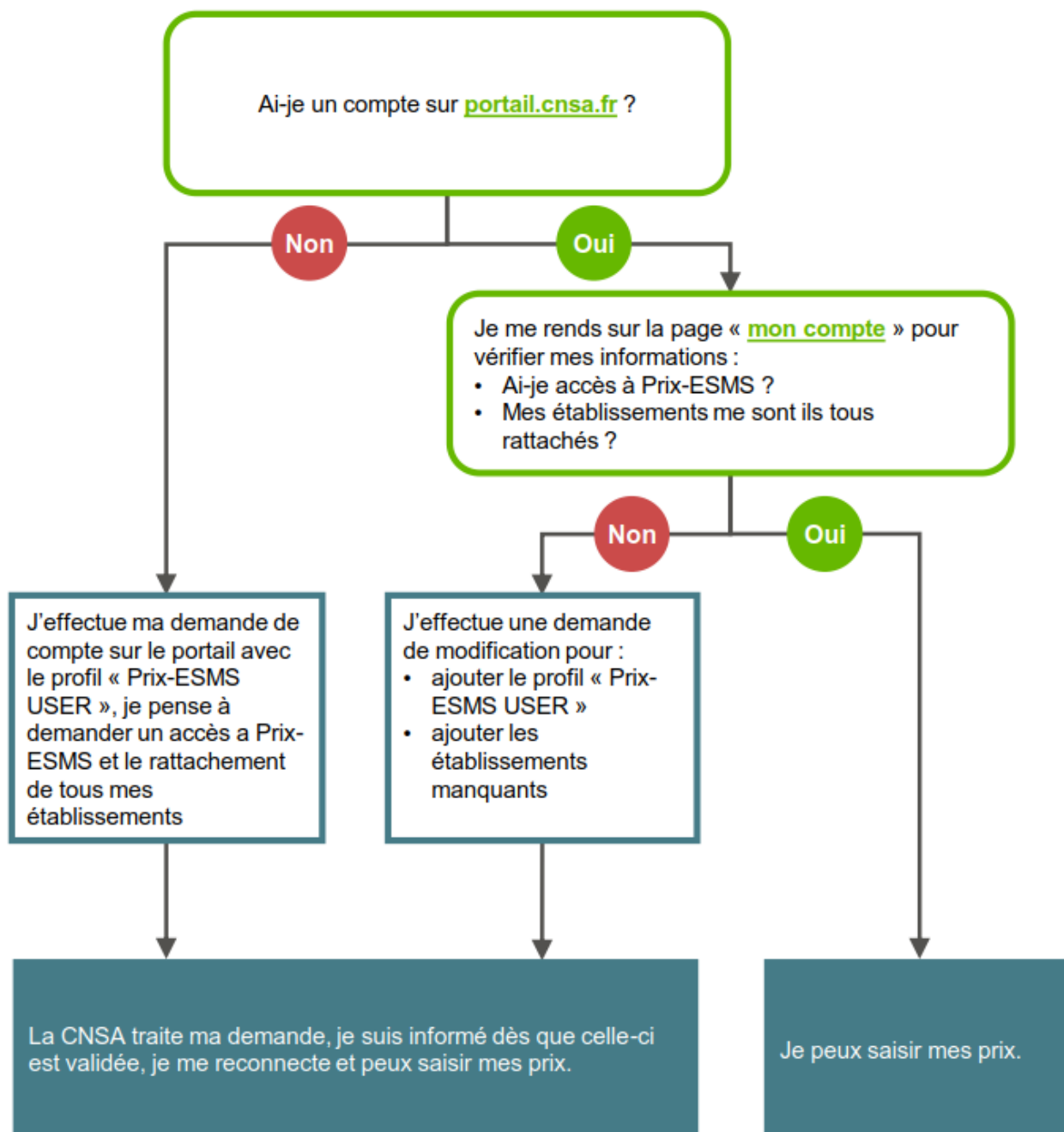
Plusieurs situations possibles :

- **Vous n'avez pas de compte pour utiliser les applications de la CNSA.** Dans ce cas, il faut faire une demande d'accès (bouton situé sur la page d'accueil <https://portail.cnsa.fr>), puis suivre la procédure présentée au paragraphe 3.1 du manuel d'utilisation « Connexion à Prix-ESMS ».
- **Vous avez déjà des identifiants, suite à l'utilisation de l'application ImportCA.** Vous vous identifiez avec les mêmes identifiants sur la page d'accueil <https://portail.cnsa.fr>. Trois possibilités :
  - Soit vous avez un profil « utilisateur ImportCA » ou « gestionnaire » et votre structure d'appartenance est un ESMS. Dans ce cas, vous avez automatiquement les droits pour accéder à l'application Prix-ESMS. Si vous souhaitez modifier votre champ d'intervention en ajoutant ou supprimant des structures de rattachement, suivez la procédure décrite dans le paragraphe 3.3 du manuel d'utilisation « Connexion à Prix-ESMS ».
  - Soit vous avez un profil « gestionnaire » et votre structure d'appartenance est un organisme gestionnaire (OG). Vous devez dans ce cas vous créer un nouveau compte. Voir le paragraphe 3.1 du manuel d'utilisation « Connexion à Prix-ESMS ».

Le **manuel d'utilisation « Connexion à Prix-ESMS » est consultable et téléchargeable sur le site internet [www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)**, rubrique « Accompagnement en établissement et service », sous-rubrique « Transmission des prix et des tarifs des EHPAD » ou « Transmission des prix et des tarifs des résidences autonomie » :

- <http://www.cnsa.fr/accompagnement-en-etablissement-et-service/transmission-des-prix-et-des-tarifs-des-ehpad>
- <http://www.cnsa.fr/accompagnement-en-etablissement-et-service/transmission-des-prix-des-residences-autonomie>

## Je souhaite saisir les prix de mes EHPAD et/ou résidence(s) autonomie Gestion des demandes Prix-ESMS



Si ma demande ne concerne pas un EHPAD ou une résidence autonomie, la CNSA ne me donnera pas les droits sur l'application car je ne suis pas concerné.

## 2. Utilisation de l'application Prix-ESMS

L'application comporte quatre onglets :

- L'onglet : « Informations établissement », qui vous permet de vérifier les coordonnées et caractéristiques de votre établissement.
- L'onglet : « Saisie des prix hébergement et tarifs dépendance », **voir ci-dessous les principales consignes d'utilisation.**
- L'onglet : « Obligations légales », qui présente le décret d'application n°2015-1868 du 30 décembre 2015.
- L'onglet : « Portail Pour les personnes âgées », qui présente le portail officiel d'information [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr).

Si vous êtes rattaché à plusieurs établissements, une liste déroulante dans l'encart d'information en haut à droite vous permet de choisir l'établissement dont vous souhaitez renseigner les informations.

### 2.1. Saisie des prix pour un EHPAD

#### Étape 1 : saisie des prix hébergement pour l'hébergement permanent et l'hébergement temporaire (si proposé dans votre EHPAD)

Vous devez saisir pour chaque type de chambre (chambre seule, chambre double, chambre seule ASH, chambre double ASH), le prix de la chambre majoritairement proposée : **Prix TTC par personne et par jour.**

**A noter : si votre EHPAD est partiellement ou totalement habilité à l'aide sociale à l'hébergement (ASH), vous devez saisir à la fois le prix de la chambre simple et le prix de la chambre simple ASH, même si ce prix est identique. Cette consigne s'applique de la même façon pour les chambres doubles. Il est indispensable de saisir le prix pour les deux lignes (chambre double, chambre double ASH).**

## Guide d'utilisation de l'application Prix-ESMS

### → Prix hébergement permanent

Chambre seule	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/> €/jour
Chambre double <i>(prix par personne)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/> €/jour
Chambre seule ASH**	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/> €/jour
Chambre double ASH** <i>(prix par personne)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/> €/jour

\*\* Prix hébergement fixés par les départements. Ces prix s'appliquent aux bénéficiaires de l'ASH (Aide sociale à l'hébergement).

### → Prix hébergement temporaire

Chambre seule	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/> €/jour
Chambre double <i>(prix par personne)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/> €/jour
Chambre seule ASH**	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/> €/jour
Chambre double ASH** <i>(prix par personne)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/> €/jour

\*\* Prix hébergement fixés par les départements. Ces prix s'appliquent aux bénéficiaires de l'ASH (Aide sociale à l'hébergement).

Vous devez ensuite saisir, si c'est le cas dans votre EHPAD, les prestations complémentaires proposées en plus des prestations minimales listées dans le décret et comprises dans le prix saisi ci-dessus.

### → Autres prestations comprises dans le ou les prix hébergement saisis

Si des prestations supplémentaires, en complément de la liste des prestations minimales précisées dans le décret, sont comprises dans le ou les prix hébergement saisis, merci de les renseigner ici.

Autres prestations comprises dans les prix hébergement saisis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text" value="Exemple : télévision et téléphone dans la chambre, accès au réseau wifi"/>
---	-------------------------------------	--

## Etape 2 : saisie des tarifs dépendance

Vous devez saisir les 3 tarifs dépendance pour les GIR 1-2, 3-4 et 5-6 pratiqués dans votre établissement. **Cette saisie est obligatoire.**

**A noter :** vous devez **saisir des tarifs différents pour chaque GIR**. De plus, **le tarif du GIR 5-6 doit être inférieur aux tarifs des GIR 1-2 et 3-4.**



### → Tarifs dépendance

Merci de renseigner ci-dessous les différents tarifs dépendance appliqués dans votre établissement.

GIR 1-2*	<input type="text"/>	€/jour
GIR 3-4*	<input type="text"/>	€/jour
GIR 5-6*	<input type="text"/>	€/jour

## Etape 3 : saisie des autres prix hébergement et prestations complémentaires

Vous avez la possibilité de saisir d'autres prix d'hébergement ou des prestations complémentaires facturées en sus des prix hébergement saisis ci-dessus. **Cette saisie est facultative.**

### AUTRES PRIX ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES - SAISIE FACULTATIVE

Merci de saisir ligne à ligne :

- les autres prix d'hébergement
- les prestations complémentaires facturées en sus des prix renseignés ci-dessus.

## 2.2. Saisie des prix pour une résidence autonomie

### Etape 1 : saisie des prix hébergement

Vous devez saisir pour chaque type de logement (F1, F1 bis, F2, F1 ASH, F1 bis ASH, F2 ASH), **le prix plancher de la redevance mensuelle: Prix TTC par personne et par mois.**

**La redevance mensuelle** est égale à la somme du prix du loyer, du prix des charges locatives et du prix des prestations non-optionnelles (par exemple, le prix d'un repas systématiquement facturé même si le résident ne le prend pas).

**Le prix plancher** est le prix le plus bas pratiqué pour chaque type de logement proposé par la résidence autonomie.

**A noter : si votre résidence autonomie est partiellement ou totalement habilitée à l'aide sociale à l'hébergement (ASH),** vous devez saisir à la fois le prix du logement F1 et le prix du logement F1 ASH, même si ce prix est identique. **Cette consigne s'applique de la même façon pour les logements F1 bis et F2.** Il est indispensable de saisir le prix pour les deux ou quatre lignes (F1 bis, F1 bis ASH ou F2, F2 ASH ou F1 bis, F2, F1 bis ASH, F2 ASH).

### → Prix hébergement

F1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/>	€/mois
F1 bis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/>	€/mois
F2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/>	€/mois
F1 - ASH**	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/>	€/mois
F1 bis - ASH**	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/>	€/mois
F2 - ASH**	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/>	€/mois

\*\* Prix hébergement fixés par les départements. Ces prix s'appliquent aux bénéficiaires de l'ASH (Aide sociale à l'hébergement).

### Etape 2 : saisie des prestations comprises dans le ou les prix renseignés

Dans la liste prévue à cet effet, vous cochez les prestations proposées par la résidence autonomie dont vous saisissez les informations.

Un champ de saisie libre vous permet de renseigner toute autre prestation qui ne serait pas indiquée dans la liste.





→ Prestations comprises dans le(s) prix saisi(s) ci-dessus

Merci d'indiquer ci-dessous les prestations comprises dans le ou les prix saisis ci-dessus.

Liste des prestations précisées dans le décret n°2016-696

<input checked="" type="checkbox"/>	Gestion administrative de l'ensemble du séjour, notamment l'état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie
<input checked="" type="checkbox"/>	Elaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise à disposition d'un logement privatif comprenant en sus des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise à disposition et entretien de locaux collectifs
<input checked="" type="checkbox"/>	Accès à une offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie au sein de l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci
<input checked="" type="checkbox"/>	Accès à un service de restauration par tous moyens
<input checked="" type="checkbox"/>	Accès à un service de blanchisserie par tous moyens
<input checked="" type="checkbox"/>	Accès aux moyens de communication, y compris Internet, dans tout ou partie de l'établissement
<input checked="" type="checkbox"/>	Accès à un dispositif de sécurité apportant au résident 24h/ 24h une assistance par tous moyens et lui permettant de se signaler
<input checked="" type="checkbox"/>	Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement
<input checked="" type="checkbox"/>	Organisation des activités extérieures

Autres prestations

<input checked="" type="checkbox"/>	1 repas par jour
<input checked="" type="checkbox"/>	Télé-assistance
<input checked="" type="checkbox"/>	<div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>

### Etape 3 : saisie des autres prix et prestations complémentaires

Vous avez la possibilité de saisir d'autres prix pour les logements proposés ou des prestations complémentaires facturées en sus des prix hébergement saisis ci-dessus. **Cette saisie est facultative.**

**AUTRES PRIX (HÉBERGEMENT ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES) - SAISIE FACULTATIVE**

Merci de saisir ligne à ligne :

- les autres prix d'hébergement
- les prestations complémentaires facturées en sus des prix renseignés ci-dessus.

## 2.3. Saisie pour un ensemble d'établissements

The screenshot shows the 'Espace Établissement' interface. At the top left are logos for the French Republic and CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). The main header reads 'Portail pour les personnes âgées ESPACE ÉTABLISSEMENT'. A user connection box shows 'Utilisateur connecté : tar tatin', 'Identifiant de connexion : ttar', and 'Choisir un établissement : 970202230' with a dropdown menu showing '770803377' and '910000157'. Below this is a navigation bar with four tabs: 'INFORMATIONS ÉTABLISSEMENT', 'SAISIE DES PRIX ET DES PRESTATIONS', 'OBLIGATIONS LÉGALES', and 'PORTAIL POUR LES PERSONNES ÂGÉES'. The current page is 'Espace établissement - Etablissement n° 970202230 > Informations établissement'. The main content area is titled 'INFORMATIONS ÉTABLISSEMENT' and is divided into two columns: 'IDENTITÉ' and 'CARACTÉRISTIQUES'. Under 'IDENTITÉ', the following information is displayed: 'Raison Sociale : MAISON DE RETRAITE EHPAD "LES FILAOS"', 'N° FINESS : 970202230', 'Organisme gestionnaire : MAISON DE RETRAITE "LES FILAOS"', and 'Statut Juridique : Etablissement Social et Médico-Social Communal'. Under 'CARACTÉRISTIQUES', the 'Type de structure' section has a list of options: 'EHPAD' (checked), 'USLD', 'Résidence autonomie', 'Accueil de jour autonome', and 'PUV'.

Si vous devez saisir les prix/ tarifs pour un ensemble d'établissements, vous pouvez basculer d'un établissement à un autre, en sélectionnant le FINESS de l'établissement dans la liste déroulante présente en haut à droite de la page.

**Pensez à enregistrer vos saisies avant d'effectuer cette action.**

Les données présentées sur la page « informations établissement » sont issues du FINESS. Certaines données complémentaires (à destination du grand public), mises en évidence par une couleur de fond gris, peuvent être modifiées. Pour modifier, **cliquer sur le crayon pour activer le champ de saisie**.

## 3. Responsabilité des informations saisies

**Les EHPAD et résidences autonomies sont responsables des informations qu'ils saisissent.**

Une confirmation de saisie s'affiche dès validation des informations.

## 4. Affichage sur le portail officiel d'information [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

Depuis mi-décembre 2016, les prix et tarifs saisis ainsi que les informations complémentaires des EHPAD sont affichés sur le portail officiel d'information [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) avec la date de mise à jour, correspondant à la date de saisie. Il est précisé à l'internaute que les prix affichés des chambres sont garantis sous réserve de disponibilité.

**Pour les résidences autonomies, les prix seront affichés à l'automne 2017.** Il sera indiqué que les prix affichés des logements seront garantis sous réserve de disponibilité.

Ces prix et tarifs, ainsi que les informations complémentaires, peuvent être modifiés, si besoin, à tout moment par l'établissement.

Depuis 2017, pour les EHPAD, les mises à jour se font tout au long de l'année, à l'initiative de l'établissement. Elles sont affichées sur le portail [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) au plus tard 48 heures après la saisie des prix.

Pour les résidences autonomie ce mécanisme sera en place à l'automne 2017.

## 5. Support technique

Pour toute question, veuillez-vous adresser à [support@cnsa.fr](mailto:support@cnsa.fr) ou appeler le 01 74 73 09 80 (du lundi au vendredi de 8h à 19h).